

Correspondance entre la Politique/ Programmes Note 169 et le programme des JCBE

Contexte

Le 28 juillet 2023, les ministères de la Santé et de l'Éducation ont publié le document *Politique/ Programmes Note 169*, qui traite de la santé mentale des élèves (Ontario, 2023). Cette note décrit les exigences auxquelles doivent satisfaire les administrations et les conseils scolaires pour fournir aux élèves des services de promotion, de prévention et d'intervention précoce en matière de santé mentale fondés sur des données probantes et culturellement sûrs. Le bien-être et la santé mentale des élèves sont reconnus comme faisant partie intégrante de leur apprentissage (Ontario, 2023).

Les écoles représentent un lieu idéal pour la promotion de la santé mentale, la prévention et le dépistage précoce dans le cadre de programmes et d'interventions en milieu scolaire et en dotant les élèves de connaissances et de compétences leur permettant d'être conscients de leur santé mentale et de la défendre (Ontario, 2023).

Quelle place y tient le programme des JCSMD?

Exigences

Sur les 11 exigences énumérées que les conseils scolaires doivent mettre en œuvre, le programme des Jeunes champions du bien-être (JCBE) de l'AIIAO s'harmonise directement avec les exigences suivantes:

A. Exigence 1 : Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de trois ans et plan d'action d'un an

L'exigence 1 stipule que les conseils scolaires doivent élaborer et mettre en œuvre une stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de trois ans ainsi qu'un plan d'action d'un an comprenant au minimum un cadre exhaustif incluant les exigences énoncées dans la NPP 169 et expliquant comment chaque composante sera évaluée et mesurée. Il est recommandé aux services de santé publique, aux organismes communautaires et au personnel des écoles qui mettent en œuvre le programme des JCBE de s'aligner sur la stratégie de trois ans et le plan d'action d'un an pour soutenir l'intégration.

B. Exigence 3 : Système de soutien à plusieurs niveaux

L'exigence 3 stipule que les conseils scolaires doivent utiliser un système de soutien à plusieurs niveaux pour fournir des services de santé mentale en milieu scolaire (Ontario, 2023). Ce système comprendrait un continuum de services allant de la promotion de la santé mentale, de la prévention et de l'intervention précoce à des voies de services cliniques plus intensifs (Ontario, 2023). Le programme des JCBE s'harmonise bien avec le premier niveau de soins qui consiste en des programmes et services de promotion de la santé mentale, car il mise principalement sur la prévention primaire et la mise en œuvre d'initiatives de promotion de la santé mentale.

C. Exigence 7 : Amélioration de la littératie en santé mentale du personnel enseignant et du personnel de santé mentale

L'exigence 7 souligne l'importance d'accroître les connaissances du personnel de santé mentale grâce à l'utilisation de ressources fondées sur des données probantes (Ontario, 2023). En participant au programme des JCBE, le personnel peut acquérir une meilleure compréhension de la santé mentale, de la maladie mentale et de la consommation de substances afin d'être mieux à même de soutenir le bien-être des élèves.

D. Exigence 8 : Apprentissage obligatoire en matière de littératie sur la santé mentale pour les élèves

L'exigence 8 concerne la mise en œuvre des modules obligatoires de littératie en santé mentale en 7^e et en 8^e année, au cours desquels les élèves apprennent à connaître la santé mentale, la maladie mentale et l'impact de la stigmatisation associée à la maladie mentale (Ontario, 2023). Le programme des JCBE est directement lié à ce contenu en aidant les élèves à se familiariser avec les questions de santé mentale et en renforçant cet apprentissage par la mise en œuvre d'initiatives de promotion de la santé mentale. Voir le tableau pour voir exactement comment le programme des JCBE est lié aux programmes obligatoires de santé mentale des 7^e et 8^e années.

E. Exigence 10 : Apprentissage socio-émotionnel

Les compétences d'apprentissage socio-émotionnel, telles que décrites dans le curriculum de l'Ontario, aident les élèves à favoriser leur bonne santé mentale et leur bien-être (Ontario, 2023). Le programme des JCBE soutient et complète directement l'apprentissage de ces compétences (voir le tableau pour une représentation de l'harmonisation du programme des JCBE avec le curriculum de l'Ontario).

Rôles et responsabilités

Bureaux de santé publique

Conformément aux Normes de santé publique de l'Ontario, les conseils de santé abordent la promotion de la santé mentale dans le cadre de quatre normes de programme, dont la prévention des maladies chroniques, le bien-être et la santé en milieu scolaire (Ontario, 2023). Les conseils de santé sont chargés de mettre en œuvre des interventions de promotion de la santé publique afin d'améliorer la santé des jeunes et des enfants d'âge scolaire (Ontario, 2023). Les infirmières et infirmiers en santé publique et les promoteurs de la santé, qui travaillent principalement au sein des divisions de santé publique chargées de la santé scolaire, peuvent présenter le programme des JCBE aux écoles avec lesquelles ils travaillent et apporter leur soutien dans les phases de planification et de mise en œuvre de ce programme.

Responsables et personnel en matière de santé mentale

Les responsables et le personnel en matière de santé mentale peuvent apporter leur soutien en participant au programme des JCBE en tant qu'adultes alliés.

Référence

Ontario. (2023). Politique/Programmes Note 169. Récupéré de:

<https://www.ontario.ca/fr/document/education-en-ontario-directives-en-matiere-de-politiques-et-de-programmes-16>